

Description

Le ou la guide de montagne accompagnent des clients dans des excursions ou des ascensions en montagne: alpinisme, ski, randonnée et trekking, escalades, etc. Responsables de la préparation et du déroulement de la sortie, ils transmettent à leurs clients, individuels ou en groupe, une expérience intense de la montagne et de la nature, en tenant compte de tous les aspects liés à la sécurité.

Leurs principales activités consistent à:

Planification

- organiser des itinéraires attractifs et en faire la promotion auprès des entreprises liées au tourisme (offices de tourisme, établissements hôteliers, etc.);
- préparer des courses en montagne et haute montagne, des ascensions, des parcours d'escalade, des randonnées alpines, des trekkings sur glacier, des randonnées à ski et en raquettes à neige, des sorties à ski et héliski hors des pistes balisées, des activités de canyoning, etc.;
- réserver les hébergements, faire parvenir aux participants les informations utiles (horaires, équipement à prendre, etc.);
- vérifier les conditions météorologiques en continu, consulter les bulletins d'avalanches, les conditions d'enneigement, l'état du glacier, etc.; adapter par exemple les itinéraires ou les horaires en conséquence;

Course en montagne

- évaluer le niveau et la résistance physique de chaque participant, vérifier, avant le départ, la conformité de leur matériel;
- adapter le parcours en tenant compte du niveau des participants;
- durant la course, aider les clients à surmonter les difficultés techniques, les encourager, gérer les situations de stress;
- leur apprendre à marcher en terrain difficile, à s'encorder, à se servir des différents moyens techniques d'assurage et de progression, à varapper, à tailler des marches;
- adapter la course aux différentes conditions rencontrées: qualité de la roche, de la neige et du temps, état physique des participants, etc.; l'interrompre si nécessaire;
- animer les séjours des clients en cabane lors d'une immobilisation prolongée due au mauvais temps;

Sauvetage

- initier les clients aux mesures de premiers secours et de sauvetage;
- participer aux opérations de sauvetage avec une colonne de secours, procéder à la recherche de disparus, ramener des blessés ou des corps inanimés.

Environnement de travail

Les guides de montagne travaillent à titre indépendant et ont des contacts étroits avec leurs clients. Ils doivent savoir réagir et s'adapter en tout temps à des situations imprévisibles, par exemple face à des personnes (gravement) blessées ou victimes d'accidents parfois mortels. Ils répètent fréquemment les mêmes itinéraires. Leur rythme de travail varie selon les saisons et les conditions atmosphériques. Leurs horaires sont irréguliers et les amènent à travailler le week-end ou à accompagner leurs clients 24 heures sur 24. Ils collaborent avec les organismes officiels du tourisme auprès desquels ils proposent leurs prestations.

Formation

La formation de guide de montagne s'acquiert en emploi.

Lieux

- divers lieux de Suisse (cantons de Berne, Grisons, Valais et Uri).

Pour plus de détails, consulter

www.orientation.ch/ecole et <https://sbv-asgm.ch/fr>.

Durée

- environ 3 ans.

Conditions d'admission à la formation

- 19 ans révolus dans l'année;
- pratiquer l'alpinisme au sens large et en amateur de sorte à pouvoir justifier d'une expérience suffisante (lors de l'inscription à la formation, une liste de courses valable est à fournir).

Conditions d'admission à l'examen

- certificat fédéral de capacité (CFC), certificat de culture générale, maturité professionnelle, spécialisée ou gymnasiale ou titre jugé équivalent;
- 4 ans minimum d'expérience pratique et 40 courses obligatoires en tant qu'aspirant-e guide de montagne (30 courses sous la supervision directe et la coresponsabilité de différents guides de montagne et 10 courses privées en terrain techniquement exigeant);
- certificats de modules requis ou attestations d'équivalence.

Titre obtenu

- brevet fédéral de guide de montagne.

Contenu

1re partie: cours d'aspirant-e guide

- test d'entrée: escalade de glace et de rocher, ski, lecture de carte, langue étrangère;
- modules: avalanches / ski; escalade de glace raide / médecine pour guides; hiver I; escalade sportive; matériel et mécanique des chutes / été I; leadership; marketing et gestion d'entreprise;
- examen intermédiaire: carte d'aspirant-e guide de montagne.

2e partie: expérience pratique

- 40 courses obligatoires minimum;
- module: nature et environnement.

3e partie: cours de guide

- modules: hiver II; été II;
- examen final.

Pour plus de détails, consulter

www.orientation.ch/ecole et <https://sbv-asgm.ch/fr>.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Autorité
- Esprit de décision
- Sens de l'orientation
- Capacité à mettre en confiance autrui
- Résistance physique
- Calme et sang-froid
- Absence de vertige
- Disposition à de fréquents déplacements

Perspectives professionnelles

Compte tenu de la polyvalence des activités déployées dans les espaces naturels montagneux, le métier de guide de montagne peut s'exercer à plein temps, tout au long de l'année, souvent comme indépendant. Toutefois, beaucoup de guides se spécialisent dans l'une ou l'autre activité et exercent leur profession à titre saisonnier. Ils sont alors tributaires des conditions météorologiques et des flux touristiques, ce qui leur impose d'exercer des activités professionnelles annexes afin de garantir un revenu annuel suffisant.

Les guides de montagne peuvent effectuer des courses traditionnelles, instruire des personnes dans des parcs aventure, des écoles d'escalade ou d'alpinisme, dans le cadre de l'armée, du Club alpin suisse ou de cours Jeunesse & Sports. Ils ont l'obligation de suivre des cours de perfectionnement tous les 4 ans. Une autorisation délivrée par le canton de domicile ou dans lequel se situe le siège de l'entreprise est nécessaire pour pouvoir exercer (loi sur les activités à risque).

Perfectionnement

Les guides de montagne peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- cours liés aux nouvelles disciplines sportives: cours d'escalade sportive sur mur artificiel, cours d'escalade de glace, etc.;
- spécialisation dans l'encadrement d'activités de canyoning, de travaux sur cordes, sous l'égide de l'Association suisse des guides de montagne;
- divers cours proposés par le Club alpin suisse (CAS), les associations de guides, les milieux touristiques, la Swiss Outdoor Association;
- diplôme de gestionnaire en tourisme ES, 2 à 3 ans à plein temps, en emploi ou à temps partiel, divers lieux en Suisse;
- Bachelor of Science HES en tourisme ou en sports, 3 ans à plein temps, divers lieux en Suisse;
- etc.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement.

Professions voisines

- Accompagnateur en montagne BF/Accompagnatrice en montagne BF
- Entraîneur de sport de performance BF/Entraîneuse de sport de performance BF
- Professeur de sport de neige BF/Professeure de sport de neige BF
- Spécialiste du service de pistes et de sauvetage BF/Spécialiste du service de pistes et de sauvetage BF

Adresses

Association suisse des guides de montagne (ASGM)
Secrétariat de la formation
Monbijoustrasse 61
Case postale
3000 Berne 14
Tél.: 031 370 18 78
<https://sbv-asgm.ch/fr/#formation>

Club alpin suisse (CAS)
Secrétariat administratif
Monbijoustrasse 61
Case postale
3000 Berne
Tél.: 031 370 18 18
<https://www.sac-cas.ch/fr>

Swiss Outdoor Association (SOA)
Hermetschloostrasse 70
8048 Zurich 48
Tél.: 044 515 02 41
<https://www.swissoutdoorassociation.ch>